



CONSEIL MUNICIPAL DU 20.03.2018

COMPTE-RENDU PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : Mmes Anny SANLAVILLE, Marie-Thérèse RIGAUDIER, Christine ABDILLA Agnès BOCQUEL, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, M Frédéric BRU, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Éric URIDAT, Christophe MOYNE, Thierry LABRUYERE, Franck BERNARD.

Excusée : Dominique GUINET

Daniel DELAGNEAU a donné pouvoir à Irène CHINOUNE

Emmanuel GENIQUET a donné pouvoir à Gilles LEMOINE

Philippe MOREL a donné pouvoir à Thierry LABRUYERE

Aurélien VARRIER a donné pouvoir à Frédéric BRU

Christine NAVARRO a donné pouvoir à Marie Thérèse RIGAUDIER

Sylvie PERMEZEL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 6 février 2018
- Délibérations :
 - Approbation du compte de gestion 2017 (Commune et CCAS.).
 - Approbation du compte administratif 2017 (Commune et CCAS.).
 - Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2018.
 - Vote du budget primitif 2018 (Commune et CCAS.).
 - Autorisation de principe pour mobiliser l'emprunt à court terme.
 - Validation du règlement intérieur de la salle polyvalente.
 - Autorisation de signer la convention avec l'association ECTI pour établir le document unique

Examen de devis.

Compte rendu de commissions et syndicats

Questions diverses

Informations

Le compte rendu de la séance du 6 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – Approbation du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017 (Commune et CCAS.) et affectation du résultat de clôture 2017

Béatrice GONZALES, comptable publique a validé ces comptes.

Madame le Maire donne la parole à Gilles LEMOINE Adjoint aux finances, pour la présentation des résultats, ainsi que pour l'exécution budgétaire 2017 qui ayant fait l'objet d'une présentation complète lors du conseil du 06/02/2018 ne sera pas reprise en détail. Les résultats de clôture de l'année 2017 sont

COMMUNE

	Investissement	Fonctionnement	
Résultat de clôture N-1	273 365.02	278 231.30	
Affectation (N-1) faite en N		174 334.98	103 896.32
Recettes N	547 690.14	842 653.14	
Dépenses	662 610.16	739 906.07	
Résultat N	114 920.02	102 747.07	
Résultat cumulé réel de clôture	158 445.00	206 643.39	
RAR *Recettes *Reste à réaliser	82 731.00		Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation Reprise anticipée autorisée
RAR* Dépenses	216 666.00		
BESOIN DE FINANCEMENT	133 935.00		
Résultat corrigé des RAR	24 510.00	206 643.39	206 643.39

CCAS

	Investissement	Fonctionnement	
Résultat de clôture N-1	-	6 203.34	
Affectation (N-1) faite	-	-	6 203.34

en N			
Recettes N	-	3 887.54	
Dépenses	-	4 391.63	
Résultat N	-	504 09	
Résultat cumulé réel de clôture	-	5 699.25	
RAR Recettes	-	5 699.25	Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation Reprise anticipée autorisée
RAR Dépenses			
BESOIN DE FINANCEMENT			
Résultat corrigé des RAR		5 699.25	5 699.25

Après en avoir délibéré, le compte de gestion, le compte administratif et le compte de gestion commune et le compte CCAS ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2017 sont approuvés à l'unanimité. Anny SANLAVILLE ne participe pas au vote.

II – VOTE des TAUX de FISCALITE 2018

Gilles LEMOINE présente à l'assemblée les taux actuels. Ces taux n'avaient pas évolué de 2010 à 2016.

En 2017 le conseil avait voté une augmentation des taux de fiscalité de la taxe d'habitation et de la taxe foncière des propriétés bâties de 5% et une augmentation de 1% pour les années ultérieures.

Gilles LEMOINE propose plusieurs simulations : (à noter que les bases de calcul de 2018 ne sont pas encore connues). Il rappelle que la Préfecture se préoccupe de savoir comment les communes gèrent leur taux de fiscalité afin que ces communes ne se retrouvent pas en difficultés financières. Anny Sanlaville rappelle que l'on doit finir les engagements du mandat. (Projet école, cimetière et salle polyvalente).

Elle rappelle que lorsque les travaux de l'école seront terminés, il n'y aura plus la location du porta cabine (14 000 euros par an) et cela diminuera d'autant les frais de fonctionnement.

Elle rappelle aussi qu'avant 2020, date de mise aux normes de la station d'épuration, il ne peut être autorisé que 4 permis de construire par an. Certains élus s'interrogent sur la conséquence du nombre d'enfants inscrits à l'école dans les prochaines années. Mme le maire explique qu'au-delà des constructions, la revente des maisons fait qu'un nombre de familles arrivent tout de même sur la commune. La rentrée scolaire 2019 risque d'être impactée par le départ de 33 élèves de CM2 et cette année-là sera sans doute marquée par une fermeture de classe, sauf à voir arriver un grand nombre d'élève en petite section.

Evolution de notre fiscalité locale

	2016	2017	Prévision 2018			Prévision 2018 en euros	
			1%	2%	3%	1%	2%
Augmentation taux fiscalité							
Taxe habitation	11.84	12.43	12.55	12.68	12.8	236 764	239 217
Taxe foncière propriété bâtie	12.47	13.09	13.22	13.35	13.48	142 821	144 225
Taxe foncière propri.non bâtie	49.5	49.5	49.5	49.5	49.5	13 568	13 568
Total		389 485				393 153	397 010
Gain par rapport à 2017						3 668	7 525
Augmentation moyenne par habitant/an						6	12
						0.8%	1.7%
Rappel des frais financiers 2018		44 000					
Moyenne CCDSV	TH+	TH-					
	14.94	10.23					

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal valide par 10 voix Pour l'augmentation de 2%** du taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière des propriétés bâties pour cette année 2018. Le Taux d'imposition des propriétés non bâties reste inchangé. 4 élus ont voté Pour rester à 1% d'augmentation. 4 élus ont voté Pour une augmentation de 3%.

Les taux d'imposition pour 2018 seront donc de :

- 12.68 % pour la Taxe d'Habitation,
- 13.35 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties
- 49.50 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux inchangé)

III – Vote du budget primitif 2018 (commune et CCAS) :

Gilles LEMOINE présente le Budget Primitif élaboré compte tenu des besoins de financement des travaux engagés et des projets listés en commission des finances. Au moment du vote du budget, la commune ne connaît pas le montant des dotations de l'Etat.

- 1) Pour la section de fonctionnement, il faut noter que le retour du temps scolaire à 4 jours par semaine et la diminution du nombre d'élèves permettra une diminution du temps de travail des agents communaux (13 heures en moins par semaine seulement pour le mercredi matin) 2 agents demandent à la fin de l'année scolaire 2018 leurs droits à la retraite et elles ne seront pas remplacées par du personnel communal en vue d'un risque de suppression d'une classe en 2019. Anny Sanlaville fera appel, si nécessaire à SERVEMPLOI qui donne satisfaction et qui simplifie le travail administratif. Le personnel dédié est compétent. A noter également la fin du contrat d'apprentissage en juin 2018. Mme le maire ne souhaite pas réengager ce processus de formation pour la rentrée 2018.
- 2) Cependant s'il y a 2 classes et demi de maternelle, une ATSEM sera affectée le matin à la classe de grande section maternelle/CP.

Quelques exemples de travaux programmés à la suite du débat d'orientation budgétaire : à l'école, l'entrée des 2 classes de maternelle sera repeinte ; à la salle polyvalente, l'aménagement du bar sera pris en charge par la société AVIVA cuisines en échange d'une affiche publicitaire les nommant ; au niveau de la voirie communale : des travaux de réfection sur le chemin du Boujard, rue de la Mairie, reprise d'enrobé et rebouchage de trous pour un montant de 7850 € du Boujard seront effectués.

- 3) Pour la section d'investissement, les plus grosses dépenses sont les travaux de construction du restaurant scolaire budgétés pour 638 141 euros et les équipements du cimetière pour 114 710 euros. Dans les dépenses plus modestes : du matériel scolaire, le matériel vidéo d'une classe de maternelle (tableau d'occasion), des travaux pour éteindre l'éclairage public sont encore budgétés.

Pour l'exercice 2018 le budget s'équilibre à :

- Pour la section de fonctionnement : 974 693.39 €.

- Pour la section d'investissement : 1 122 419,39 € en recettes et dépenses compte tenu des restes à réaliser soit : 82 731 € en recettes et 216 666 € en dépenses.

Un débat s'instaure. M. Thierry Labruyère souligne qu'il est en profond désaccord avec ce projet de budget dans la mesure où les travaux de sécurisation des routes ne sont pas inscrits au budget. Il regrette fortement que nous ne nous engagions pas dans la réalisation petit à petit de la pose de coussins berlinois par exemple qui prendraient en compte ce problème récurrent de circulation dans la traversée du village. Il est persuadé qu'une partie du budget aurait pu être consacré à ces travaux.

Gilles Lemoine rappelle que l'enjeu est de faire en sorte que nos dépenses de fonctionnement augmentent moins vite que nos recettes afin d'améliorer notre capacité d'autofinancement qui est aujourd'hui engloutie par le remboursement du capital de nos emprunts.

En restaurant notre capacité d'autofinancement, nous aurons de nouveau des capacités d'investir et de faire face à de nouveaux emprunts. Ainsi, nous avons dû faire des choix et nous les assumons : terminer les investissements en cours et minimiser les nouveaux investissements en privilégiant l'équipement de l'école ou liés à l'école (local de stockage par exemple) ou la réduction des coûts (programmeur EDF). Il souhaite rappeler toutefois que sur la durée du mandat nous allons réaliser pour 1 605 KE dont 13% (soit 212 KE) liés à la sécurisation des routes.

Après délibération, le Budget primitif de la commune est approuvé par : 13 voix Pour, 3 Contre (Philippe Morel, Thierry Labruyère et Daniel Delagneau), et 2 Abstentions (Irène Chinoune et Agnès Bocquel pour la sécurisation des routes).

Pour le budget primitif du CCAS 7899.25 euros.

Madame le Maire rappelle qu'à l'exception de secours d'urgence, il est plutôt attribué une subvention aux associations dont le métier est d'aider les familles dans le besoin : épicerie solidaire, associations caritatives....

Après délibération, le Budget primitif du CCAS est approuvé à l'unanimité des 7 membres du CCAS.

IV Autorisation de principe pour mobiliser l'emprunt à court terme.

Madame le maire demande l'autorisation de contracter un emprunt en relais de trésorerie de 450 000 euros sur 3 ans dont les intérêts sont à payer annuellement avec un total sur les 3 ans de 8 910 euros. Ce prêt serait à rembourser au terme des 3 ans. Il permet d'avoir une trésorerie suffisante et permet d'attendre le versement des subventions et du fonds de compensation de la TVA ; qui se soldent à N +2. Les intérêts payés à date anniversaire s'élèveraient à 2970 €/an.

Cette autorisation est donnée à l'unanimité.

V Validation du règlement intérieur de la salle polyvalente.

Mme le maire donne la parole à Mr Didier Alban, 1^{er} adjoint aux travaux de la commune qui présente le contexte du sujet :

Considérant les travaux réalisés dans la salle polyvalente avec la pose d'une nouvelle alarme et notamment la mise aux normes d'évacuation des personnes et l'obligation faite aux animateurs de brancher leurs appareils de sonorisation sur les prises sous alarme, l'extension des locaux et les précautions à prendre avec le mobilier neuf ; il convient de mettre à jour le règlement, validé, par les membres de la commission travaux en amont.

Considérant la nécessité d'impliquer les locataires et utilisateurs de la salle polyvalente, un coupon de signature sera remis à chaque personne louant la salle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident la modification du règlement de la salle polyvalente.

VI Autorisation de signer la convention avec l'association ECTI pour établir le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Mme le maire informe le conseil que ce sujet a fait l'objet d'un travail inachevé dans le courant du précédent mandat. Un agent communal était alors nommé ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles de sécurité) mais a souhaité se soustraire à cet engagement. Des aménagements des postes de travail avaient été mis en place mais le document non finalisé. Il convient de se mettre en conformité avec la réglementation. L'association ECTI a sollicité la commune et cette association utilise les compétences de retraités spécialisés dans le domaine d'élaboration du document unique. Le coût de la prestation est de 1 200 euros TTC. Christine Abdilla nous confirme que cette proposition est intéressante.

Cette autorisation est donnée à l'unanimité.

COMPTE RENDU des COMMISSIONS et SYNDICATS

SMICTOM le 5 mars

Un nouveau guide du tri va être distribué. Il explique comment chaque geste de tri a un rôle pour faire baisser notre taxe d'ordures ménagères. La dalle du tri du chemin du Bois a été faite et prise en charge par le SMICTOM. 4 offres de rénovation de la déchetterie du Pardy sont arrivées au SMICTOM. Nous saurons donc rapidement quelle offre a été retenue. Cette rénovation fera passer le nombre de quais de déchargement de 8 à 14 quais. De nouvelles colonnes aériennes de déchets vont être installées.

SIEA Syndicat d'énergie - Assemblée générale du 16 mars - Didier ALBAN

Examen des comptes de gestion et administratifs 2017 des différents budgets : principal, et communication électronique. Débat d'orientation budgétaire 2018.

Les objectifs « FIBRE » sont maintenus, à savoir créer 287 764 prises raccordables d'ici à 2021.

Le déploiement de ces prises devrait être réalisé en 2018 sur le centre du village.

Quelques informations :

1) Continuité Ecologique du Morbier et du Formans. Information de Didier Alban.

Dans la perspective d'atteindre les objectifs de bon état des cours d'eau fixés par la directive européenne du 30 octobre 2000, la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a prévu certaines dispositions que devront respecter les ouvrages situés sur les cours d'eau comme le Morbier et le Formans.

Sur ces cours d'eau, il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la CCDSV a lancé des études sur les ouvrages prioritaires. Pour Sainte Euphémie, ce sont :

Le saut du bois sur le Morbier

Le pont de la rue du moulin sur le Formans

Le seuil de la confluence Morbier - Formans à l'écluse

Une première réunion a eu lieu le 15 mars pour la restitution de l'étude permettant de faire un état des lieux et d'élaborer des premières hypothèses.

Ces hypothèses seront à étudier plus finement pour évaluer les coûts avant une orientation précise.

- 2) Le bibliobus est supprimé. Une convention est proposée par la responsable culture du département afin qu'il y ait une navette tous les 15 jours pour faire un réassortiment et que l'échange, en grand nombre de livres soit fait directement à Bourg par la venue des bénévoles. Cette proposition est encore à travailler car cela pose la question des déplacements des bénévoles sur Bourg avec un volume et poids de 300 à 400 ouvrages. De quels moyens disposent-ils ?
- 3) Monsieur Pierre Morlon a saisi la préfecture car le 12/02 ses moutons ont été attaqués par des chiens. Il souhaite que Mme le maire soit plus impliquée dans les sanctions à prendre envers les chiens responsables de ces attaques.
- 4) Un arrêté modificatif a fixé les horaires des 4 jours scolaires de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
- 5) La direction de la cohésion sociale annonce la fin des PASAE (programme d'aide aux communes pour les actions jeunesse). Il ne restera que 4 PASAE dans le département.
- 6) Sur proposition de Jean Claude Aubert, vice-président à la C C D S V, nous prévoyons une réunion d'équipe complète le mercredi 02 mai à 19h pour échanger sur le PLUI.
- 7) La mairie a reçu une facture de la ville de Trévoux concernant la scolarisation d'un enfant en classe ULIS de Trévoux. Mme le maire a demandé l'arbitrage du préfet afin de fixer le montant à verser par la commune de Sainte Euphémie à la commune de Trévoux : celui-ci sera de 782,70 €.

Prochain conseil municipal : 24 avril 2018 à 20h30

Séance levée à 23h36